Nº 53279

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2004-2005

PROJET DE LOI

établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre

SOMMAIRE:

*

AVIS DE LA CHAMBRE DES EMPLOYES PRIVES SUR L'AMENDEMENT GOUVERNEMENTAL

DEPECHE DU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES EMPLOYES PRIVES AU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT

(18.11.2004)

Monsieur le Ministre,

Par lettre du 18 octobre 2004, réf.: CF/rn, vous avez bien voulu nous transmettre les amendements relatifs au projet de loi établissant un système d'échanges de quotas de gaz à effet de serre.

Nous souhaitons formuler l'observation suivante sur le mode de financement du fonds de financement des mécanismes de Kyoto.

Il apparaît que le fonds sera alimenté par des dotations budgétaires annuelles, par le produit de la vente de crédits d'émission et par des dons.

Au-delà des problèmes éthiques liés aux mécanismes de flexibilité (instauration du rachat ou de la vente de droits de polluer), notre Chambre constate avec étonnement qu'il revient à la collectivité de financer en partie ce fonds à hauteur de cinq millions d'euros pour l'exercice budgétaire 2005.

En cas d'allocation gratuite des droits d'émissions financés par ce fonds, les contribuables paieraient donc pour que les entreprises puissent continuer à polluer. Il serait dès lors impératif que l'action du fonds porte sur l'ensemble de l'économie nationale et qu'il ne profite surtout pas uniquement à quelques entreprises "affranchies".

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Pour la Chambre des Employés Privés,

Le Directeur,
Norbert TREMUTH

Le Président, Jean-Claude REDING

AVIS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE SUR L'AMENDEMENT GOUVERNEMENTAL

DEPECHE DU PRESIDENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE AU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT

(23.11.2004)

Monsieur le Ministre,

La Chambre d'Agriculture a analysé l'amendement au projet de loi sous rubrique en sa séance plénière du 11 novembre 2004.

Elle n'a pas d'observations particulières à formuler.

Veuillez croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de nos sentiments distingués.

Pour la Chambre d'Agriculture,

Le Secrétaire général, Robert LEY Le Président, Marco GAASCH